

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Métiers émergents ou en particulière évolution : prolongation du délai d'envoi des contributions

Courbevoie, le 10/07/2023

France compétences a lancé, en mai 2023, le [5ème appel à contributions](#) à destination des branches et syndicats professionnels pour établir la liste 2024 des métiers en émergence ou en particulière évolution. Les certifications professionnelles correspondant à ces métiers feront l'objet d'une procédure dérogatoire d'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Initialement prévus pour le 5 juillet, et afin de permettre à ces acteurs de déposer une contribution, les délais ont été prolongés. Les candidats ont jusqu'au 31 juillet 2023 pour envoyer leurs contributions à France compétences. Elles devront notamment répondre aux enjeux du plan d'investissement France 2030.

Dans la continuité des campagnes précédentes, France compétences lance un nouvel appel à contributions à destination des branches et des syndicats professionnels, ayant comme objectif d'établir la liste de métiers en émergence ou en particulière évolution, pour l'année 2024.

Les certifications professionnelles correspondant à ces métiers bénéficieront d'une procédure dérogatoire d'enregistrement au RNCP. Cette procédure a été conçue pour assurer une plus grande réactivité de l'offre de certifications professionnelles aux évolutions du marché du travail.

Afin de permettre aux branches et aux syndicats professionnels mobilisés sur les évolutions des compétences, de déposer une contribution, France compétences a décidé de prolonger le délai d'envoi des contributions au 31 juillet 2023.

Ce délai doit également être l'opportunité pour les branches et les syndicats professionnels d'identifier des métiers émergents ou en particulière évolution qui seraient en lien avec les enjeux identifiés dans le plan d'investissement France 2030, qu'il s'agisse notamment du nucléaire et la gestion des déchets, l'hydrogène vert, la décarbonation de l'industrie, l'automobile électrique et hybride, l'avion bas carbone, une alimentation saine, durable et traçable, les biomédicaments et dispositifs médicaux de demain, la production de contenus culturels et créatifs, l'espace et les fonds marins.

La liste des métiers sera publiée d'ici à la fin de l'année 2023, après avoir été analysée par le Comité scientifique et la Commission de la certification professionnelle de France compétences.

Les contributions devront être envoyées, à l'adresse dédiée : contribution-metiers@francecompetences.fr

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr
Immeuble Canopy, 6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie
www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

